

**FFR**  
**LIGUE RÉGIONALE**  
**NOUVELLE-AQUITAINE**



**CHAMPIONNATS REGIONALE 1**  
**REGIONALE 2, REGIONALE 3,**  
**PROMOTION REGIONALE 3**  
**et Réserves**  
**NOUVELLE-AQUITAINE**  
**2024-2025**

---



**FFR**

## Règlement des Compétitions Masculines Séniors

### de la Ligue Nouvelle Aquitaine

### Saison 2024 - 2025

#### Préambule

Le règlement sportif de la Ligue Nouvelle Aquitaine présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la F.F.R. Le présent règlement, dont l'organisation générale a été validé par le Comité Directeur de la Ligue Nouvelle Aquitaine le 14/09/2024, a été homologué par le Président de la Commission des Epreuves Fédérales en date du 03/06/2024, conformément à l'article 320-4 des règlements généraux de la F.F.R.

Le règlement sportif de la Ligue Nouvelle Aquitaine s'appuie sur les règlements généraux de la F.F.R. pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Bureau Directeur de la Ligue Nouvelle Aquitaine est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre réglementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la F.F.R., le tableau d'accèsion en Fédérale 3, le tableau des qualifiés en championnats de France. En résumé, il s'agit du socle commun à chaque Ligue Régionale, auquel sont rajoutés les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale et applicable uniquement en Ligue Nouvelle Aquitaine.
- En deuxième partie, le calendrier général de la saison 2024/2025 pour la Ligue Nouvelle Aquitaine
- En troisième et dernière partie, les livrets des compétitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales ainsi que les affectations 2025/2026 pour chaque niveau de compétition.

#### **Gestion des Compétitions par la Commission des Epreuves de la Ligue**

Permanence : Tous les après-midis de 14h00 à 17h30 du Lundi au Vendredi.

REGIONALE 1 : 05 35 54 48 88 (choix 1, puis 2) MOT de GRADIGNAN

REGIONALE 2 : 05 35 54 48 88 (choix 1, puis 3) MOT de BRIVE

REGIONALE 3 et PROMOTION REGIONALE 3 :

05 35 54 48 88 (choix 1, puis 4) MOT de NIORT

Site WEB : La Commission des Epreuves met à jour toute l'information sur les compétitions qu'elle gère sur le site de la LRNAR : <https://liguenouvelleaquitaine-ffr.fr/>

Toutes ces informations, ainsi que celles diffusées sur OVALE et par le mail [competitions@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr](mailto:competitions@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr) sont considérées comme officielles.

## Table des matières

Préambule.....	1
I) Cadre réglementaire.....	4
1) Rappel réglementaire : l'organisation générale des compétitions.....	4
2) Règlement financier des compétitions officielles .....	5
3) Tableaux d'accession en Fédérale 3.....	6
4) Tableaux des qualifiés en championnats de France .....	6
5) Dispositions spécifiques mises en place par la Ligue Nouvelle Aquitaine .	7
II) Calendrier général.....	15
III) Livret des compétitions .....	16
A. Régionale 1 .....	16
1) Principes généraux.....	16
2) Listes des équipes participantes.....	16
3) Format de la compétition .....	17
4) Finales de Terroirs .....	22
5) Challenge de Ligue Régionale 1.....	22
B. Réserves Régionale 1.....	22
1) Principes Généraux.....	22
2) Forme de Jeu .....	23
3) Format de la compétition .....	23
C. Régionale 2 .....	26
1) Principes généraux.....	26
2) Listes des équipes participantes.....	26
3) Format de la compétition .....	27
4) Finales de Terroirs .....	33
5) Challenge de Ligue Régionale 2.....	33
D. Régionale 3 .....	33
1) Principes généraux.....	33
2) Listes des équipes participantes.....	34
3) Format de la compétition .....	34
4) Finales de Terroirs .....	39
5) Challenge de Ligue Régionale 3.....	39
E. Promotion Régionale 3.....	39
1) Principes généraux.....	39



2) Listes des équipes participantes.....	39
3) Format de la compétition .....	40
4) Finales de Terroirs .....	45
5) Challenge de Ligue Régionale 3.....	45
F. Réserves Régionale 2 & 3.....	45
1) Principes généraux.....	45
2) Forme de Jeu .....	45
3) Format de la Compétition .....	45
IV) Annexes.....	49

## I) Cadre réglementaire

### 1) Rappel réglementaire : l'organisation générale des compétitions

#### a. Article 320-1 : Le principe d'invitation

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

L' **instance dirigeante compétente** de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- ont été interdites de compétition ;
- ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie fédérale et/ou régionale.

Au cours de la saison sportive, la F.F.R. organise, sur invitation, des compétitions réparties en sept catégories :

Catégorie A – B – C' – E : Ces catégories ne concernent pas les compétitions régionales. Se référer aux Règlements Généraux de la F.F.R.

Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, Réserves de Régionales (phase finale du championnat de France et, selon la réglementation, phase régionale), Rugby Entreprises, Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Fédérale 2 Féminine, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2, Fédérale Féminines « moins de 18 ans » à XV – **ACCESSION ainsi que toutes les autres compétitions à XV.**

Catégorie D : Compétitions de jeu à X

- Réserves de Régionales (phase régionale), Moins de 19 ans-Régional 3, Moins de 16 ans-Régional 3, Féminines Régionales à X, Féminines Régionales à X-Equipes Réserves, Féminines Régionales « moins de 18 ans » à X, Féminines « moins de 15 ans ».

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

*b. Article 330-1 : Organisation par épreuves*

Les phases qualificatives des championnats de France de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 (promotions et réserves y compris) sont laissées à l'initiative des organismes régionaux sous réserve d'appliquer les conditions suivantes :

Les compétitions de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente. Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats de France ouverts à ces catégories (Régionale 1, **Promotion Régionale 1**, Régionale 2, **Promotion Régionale 2**, Régionale 3, **Promotion Régionale 3**, **Réserves Régionales 1, 2 et 3**).

Cette règle s'appliquera quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale régionale devra à cet effet prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque compétition du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales.

*c. Article 331 : Les Formes de compétitions régionales*

Critères de répartition des séries régionales : chaque ligue doit considérer le nombre total d'équipes engagées au sein de sa ligue de la **Régionale 1** à la Régionale 3 et respecter les règles de répartition suivantes :

- Régionale 1 : **30%** maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 2 : **35% maximum** du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 3 : **35%** minimum du nombre total d'équipes engagées

## 2) Règlement financier des compétitions officielles

Le règlement financier des compétitions de la Ligue Nouvelle Aquitaine est régi par l'article 641 des Règlements Généraux de la F.F.R. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement est fixé chaque saison par le comité directeur de la F.F.R. et publié par avis hebdomadaire sur le site de la F.F.R.

### 3) Tableaux d'accession en Fédérale 3

Le comité directeur de la F.F.R., lors de sa séance du 04 juillet 2024, a validé le nombre d'accessions par ligue à l'issue de la saison 2024/2025 :

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE QUALIFIÉS DIRECTS EN FÉDÉRALE 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	5
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	1
ILE DE FRANCE	3
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	6
PAYS DE LA LOIRE	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR + CORSE	2
PARCOURS EN PHASE FINALE Championnat de France de Régionale 1	2
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

Par conséquent, les modalités d'accession à la Fédérale 3 pour la Ligue Nouvelle Aquitaine seront les suivantes :

Les équipes de Régionale 1 classées 1<sup>ères</sup> de poules accèdent à la Fédérale 3.

L'équipe de Régionale 1 (hors 1<sup>ère</sup> de poule) la mieux classée à l'issue de la phase finale de Régionale 1 accède à la Fédérale 3.

### 4) Tableaux des qualifiés en championnats de France

- ❖ Nombre de qualifiés en championnats de France par Ligue Régionale pour la saison 2024/2025.

LIGUE	REGIONALE 1	PROMOTION REGIONALE 1	REGIONALE 2	PROMOTION REGIONALE 2	REGIONALE 3	PROMOTION REGIONALE 3	RESERVES REGIONALE 1	RESERVES REGIONALE 2 & 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	10	10	10	10	10	10	10	<b>NC*</b>
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	4	4	4	4	4	4	<b>NC*</b>

BRETAGNE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
CENTRE VAL DE LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
GRAND EST	2	2	2	2	2	2	2	NC*
HAUTS DE FRANCE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
ILE DE FRANCE	6	6	6	6	6	6	6	NC*
NORMANDIE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
NOUVELLE AQUITAINE	14	14	14	14	14	14	14	NC*
OCCITANIE	14	14	14	14	14	14	14	NC*
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
SUD + CORSE	4	4	4	4	4	4	4	NC*

**\*Le nombre de qualifiés sera communiqué ultérieurement au regard des engagements en Réserves Régionales 2 et 3**

## 5) Dispositions spécifiques mises en place par la Ligue Nouvelle Aquitaine

### a. Horaires des rencontres

Il est fait application de l'article 311 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Les matchs auront lieu aux heures suivantes :

- Equipes 2 à 13h45 pour les Réserves à XV
- Equipes 2 à 14h00 pour les Réserves à XII ou à X
- Equipes 1 à 15h30 pour les matchs avec Réserves en lever de rideau
- Equipes 1 à 15h00 pour les matchs sans Réserve en lever de rideau

### b. Reports de match

Il est fait application de l'article 313 des Règlements Généraux de la F.F.R.

De plus, dès l'existence d'un arrêté municipal d'interdiction, il appartient à l'association recevant de trouver un terrain de remplacement. A défaut de le proposer, la rencontre devra obligatoirement se dérouler sur le terrain de l'adversaire. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'équipe qui devait recevoir aura match perdu par forfait. En tout état de cause, l'équipe recevant pourra être amenée à jouer son match aller et son match retour à l'extérieur.

En cas de report d'un match, il se jouera obligatoirement à la première date de « Repli » prévue aux calendriers et à condition qu'une des 2 équipes ne se retrouve pas avec plus de 6 matchs à jouer consécutivement.

Lorsque deux matches (équipe UNE et RESERVE) sont programmés le même jour sur le même terrain, mais que, par un arrêté municipal, le propriétaire n'autorise le déroulement que d'une seule rencontre, le match opposant les équipes « UNES » devra se disputer normalement. Une péréquation sera réalisée pour le match qui devait opposer les équipes réserves, conformément à l'article 341-3 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Pour les Réserves Régionales :

Dans le cas où seule la rencontre de Réserve est reportée ou rejouée, les associations ne pourront pas utiliser les 15 joueurs titulaires des rencontres des équipes UNE programmées le même jour si celles-ci se sont déroulées avant la nouvelle date de report du match Réserve ou éventuellement du match à rejouer

Dans le cas de rencontre non couplée (c'est-à-dire n'opposant pas les mêmes clubs en équipes UNE et Réserves), les associations ne pourront pas utiliser les 15 joueurs titulaires des rencontres des équipes Une programmées le même jour si celles-ci se sont déroulées avant la nouvelle date de report du match Réserve ou éventuellement du match à rejouer.

Toute équipe utilisant un de ces 15 joueurs aura match perdu par disqualification.

#### *c. Forfaits, effectifs incomplets et effectifs insuffisants*

Il est fait application des articles 342 et 452 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Si une équipe déclare forfait lors d'une de ses deux dernières rencontres programmées de la phase qualificative, elle ne pourra pas être qualifiée pour la phase finale de la Ligue, ni pour les finales de Terroirs.

Pour tout forfait lors des phases finales de la Ligue, l'équipe concernée ne sera pas qualifiée pour les phases finales du championnat de France et sera classée à la dernière place au classement de sa poule, de la phase qualificative.

Réserves Régionales 2 :

Dans le cas des rencontres non couplées (c'est-à-dire n'opposant pas les mêmes clubs en équipes UNE et Réserves), si une équipe décide de déclarer forfait pour le match Aller, cette équipe sera déclarée forfait pour le match Retour (ces 2 forfaits ne seront pas pris en compte dans le cumul des forfaits stipulés dans l'article 342-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.).

#### *d. Formes de Jeu*

Réserves Régionales 2 :

Pour la phase qualificative :

Jeu à XV obligatoire, si les 2 équipes inscrivent chacune 16 joueurs ou plus sur la feuille de Match.

Jeu à XII\* obligatoire, si une seule (ou les deux) équipe inscrit 13 joueurs minimum à 15 joueurs maximum sur la feuille de Match. Si une seule des 2 équipes est dans ce cas, l'autre pourra inscrire 7 remplaçants maximum sur la feuille de Match.

Jeu à X\* obligatoire si une seule (ou les deux) équipe ne peut inscrire que 12 joueurs maximum sur la feuille de Match. Si une seule des 2 équipes est dans ce cas, l'autre pourra inscrire 5 remplaçants maximum sur la feuille de Match.

\* Pour jouer à XII ou à X, le club ne pouvant pas présenter 16 joueurs devra obligatoirement informer la Commission des Epreuves et le club adverse 24 h avant le déroulement de la rencontre. Si ce n'est pas le cas, la rencontre devra se dérouler à XV et, si nécessaire, l'art 452 des Règlements Généraux de la F.F.R. sera appliqué (jeu à effectif incomplet si moins de 16 joueurs, forfait si moins de 11 joueurs).

Pour les phases finales : Jeu à XV ou à XII\*

\* Pour jouer à XII, le club demandeur devra obligatoirement informer la Commission des Epreuves et le club adverse 48 h avant le déroulement de la rencontre. L'équipe demandeuse inscrit 13 joueurs minimum à 15 joueurs maximum sur la feuille de Match et l'autre équipe pourra inscrire 7 remplaçants maximum sur la feuille de Match.

NB : En complément, les articles 342 et 452 des Règlements Généraux de la F.F.R., ainsi que les dispositions spécifiques F.F.R. s'appliquent.

#### *e. Arbitrage*

Equipe UNE : Arbitrages confié à des arbitres de la Ligue ou des Ligues voisines.

Equipe Réserve : arbitrage confié à des arbitres de la Ligue ou des Ligues voisines ou aux entraîneurs licenciés dans un des 2 clubs en présence dans les conditions prévues dans la règle du Jeu N° 6.

#### *f. Chartre de l'Arbitrage*

Les clubs évoluant en Séries Régionales sont tenus de respecter les dispositions de l'Annexe III « L'ARBITRAGE » des Règlements Généraux de la F.F.R. notamment l'article 5 du Titre II « OBLIGATIONS des ASSOCIATIONS ».

En cas de respect de ces obligations, les mesures de récompenses prévues à l'article 7 de l'Annexe III – Titre II, seront appliquées. Cependant, compte tenu du calendrier des compétitions Régionales de la LRNAR, ces obligations devront être respectées à la date du 17 mars 2025 inclus afin de déclencher ces récompenses.

#### *g. Représentants Fédéraux*

Des Représentants Fédéraux seront désignés systématiquement sur les matchs de Régionale 1, Promotion Régionale 1, Régionale 2, Promotion Régionale 2, Régionale 3 et Promotion Régionale 3 (à la charge du club recevant).

Des Représentants Fédéraux ou des Délégués Sécurité, à la charge des clubs sanctionnés après incidents, pourront être désignés sur certains matchs de Régionale 1, Promotion Régionale 1, Régionale 2, Promotion Régionale 2, Régionale 3 et Promotion Régionale 3 sur décision des Commissions Régaliennes de la Ligue.

#### *h. Participation de joueur en double affiliation*

Un joueur en double affiliation dans deux clubs de niveaux différents ne pourra pas être utilisé par le club de niveau Régional inférieur, que ce soit en phase qualificative, en barrage ou en phase finale de la Ligue, s'il a été inscrit sur plus de la moitié du nombre de rencontres théoriquement prévues dans les phases qualificatives de l'équipe Une et/ou Espoirs ou Réserve d'un club de Fédérale de niveau Régional supérieur.

Ce nombre de match est cumulatif entre l'équipe Une et/ou Espoirs ou réserve d'un même club.

Toute équipe utilisant un joueur en double affiliation ne respectant pas cette qualification particulière aura match perdu par disqualification.

#### *i. Participation d'une équipe 3*

Ces équipes, acceptées à titre exceptionnel à participer aux Championnat Régionale 2 ou Promotion Régionale 2, Promotion Régionale 3 de la Ligue, ne pourront pas être qualifiées pour les phases finales de la F.F.R. et/ou pour les finales de Terroirs.

Si à l'issue de la phase qualificative, l'une d'entre elle est qualifiée pour la phase finale d'un de ces Championnats, elle sera remplacée par l'association de sa poule, qui satisfait à toutes ses obligations, non qualifiée, la mieux classée immédiatement derrière elle.

En aucun cas, ces équipes ne pourront accéder au Championnat Régionale 1 la saison prochaine.

De plus, seuls 35 joueurs maximum, inscrits sur une liste fournie par le club avant le 18 septembre 2024 à la Commission des épreuves de la Ligue, pourront participer aux rencontres de phase qualificative et de phase finale. Ces joueurs listés ne pourront être des licenciés mutés pour la saison en cours, ni être issus d'un autre club en double licence (quelle que soit la date de qualification de cette double licence).

Cette liste pourra présenter moins de 35 joueurs et être complétée ultérieurement, au plus tard avant le 04 décembre 2024.

Un joueur de cette liste ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs d'une équipe de niveau supérieur (équipe Une et/ou Espoirs ou Réserve d'un club de Fédérale ou de l'équipe Une et/ou Réserve de niveau régional supérieur) ne pourra plus être utilisé, et ceci même si au cours de ce week-end une ou les deux équipes ou les trois jouent une rencontre de phase qualificative et/ou finale de la F.F.R. ou de la Ligue.

Toute équipe utilisant un joueur non inscrit sur la liste ou ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs d'une équipe de niveau supérieur (équipe Une et/ou Espoirs ou Réserve d'un club de Fédérale ou de l'équipe Une et/ou Réserve de niveau régional supérieur) aura match perdu par disqualification.

*j. Rassemblement d'associations Séniors*

Un rassemblement d'associations Séniors validé par la Ligue, dont l'une des associations participantes est engagée en Fédérale ou en niveau régional supérieur, ne pourra utiliser pour son équipe ou ses équipes de niveau inférieur que 15 joueurs, y compris les joueurs en double licence quel que soit sa date de qualification, du club de niveau supérieur inscrits sur une liste fournie par le club support du rassemblement à la Commission des épreuves de la Ligue avant le 18 septembre 2024.

Cette liste pourra présenter moins de 15 joueurs et être complétée ultérieurement, au plus tard avant le 04 décembre 2024.

De plus, un joueur de cette liste ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs d'une équipe de niveau supérieur (équipe Une et/ou Espoirs ou Réserve de Fédérale ou équipe Une et/ou Réserve de niveau régional supérieur) ne pourra plus être utilisé, et ceci même si au cours du week-end une ou les deux ou les trois équipes jouent une rencontre de phase qualificative, de barrage et/ou finale de la F.F.R. ou de la Ligue.

Toute équipe utilisant un joueur non inscrit sur la liste ou ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs de niveau supérieur (équipe Une et/ou Espoirs ou Réserve de Fédérale ou équipe Une et/ou Réserve de niveau régional supérieur) aura match perdu par disqualification.

Si une association du niveau supérieur du rassemblement a engagé une équipe réserve en niveau supérieur et que celle-ci est déclarée forfait (simple ou général), l'équipe du rassemblement de niveau inférieur sera, elle aussi, déclarée forfait (simple ou général).

*k. Obligation d'engagement d'une équipe réserve*

Les clubs de Régionale 1 / Promotion Régionale 1 doivent obligatoirement engager une équipe Réserve à XV.

Si forfait général de cette équipe, l'équipe UNE ne pourra pas participer au Championnat de France, ni aux phases finales du Championnat de la Ligue, ni aux finales de Terroirs, ni accéder à la Fédérale 3.

Dans ce cas, l'association sera remplacée par le club, de la même poule, classé derrière lui et qui remplit toutes les conditions.

De plus, pour la saison 2025-2026, cette association ne pourra pas s'engager en Régionale 1.

Elle pourra participer au Challenge de la Ligue.

I. Obligations sportives

NIVEAU DE L'ÉQUIPE « UNE » SENIOR	ÉQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUÉES EN CAS DE NON-RESPECT
<b>Régionale 1 / Promotion Régionale 1</b>	1 école de rugby de 22 licenciés minimum au plus tard le 1er décembre 2024. et 1 équipe à XV « moins de 16 ans » en nom propre ou en rassemblement, ou à X en nom propre n'ayant pas été déclarée Forfait Général ou 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en nom propre ou en rassemblement, ou à X en nom propre n'ayant pas été déclarée Forfait Général et 1 équipe Réserve à XV n'ayant pas été déclarée Forfait Général	L'équipe UNE ne pourra pas participer aux Championnats de France. Un retrait de 4 points pour non-respect du nombre de licenciés « Ecole de rugby » et/ou par équipe obligatoire manquante sera appliqué à cette équipe UNE
<b>Régionale 2 / Promotion Régionale 2</b>	15 licenciés répartis sur les classes d'âge école de rugby et « moins de 16 ans » inclus au plus tard le 1er décembre 2023	L'équipe UNE ne pourra pas participer aux Championnats de France
<b>Régionale 3 et Promotion Régionale 3</b>	Pas d'obligations	

Dispense pour le niveau Régionale 1 / Promotion Régionale 1 :

L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

Dispense pour le niveau Régionale 2 / Promotion Régionale 2 :

L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « école de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

*m. Classement à l'issue des phases finales de la Ligue*

Le classement des équipes à l'issue des phases finales de la Ligue se fera en tenant compte :

- 1 - du niveau (Champion, finaliste, 1/2 finalistes, 1/4 de finalistes, 1/8 de finalistes, barragistes)
- 2 - du classement général à l'issue de la phase qualificative, conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R

*n. Classement de fin de saison 2024-2025*

Le classement des clubs de la Ligue sera établi, conformément à l'article 321 des Règlements Généraux de la F.F.R., en fonction :

- 1 – du classements dans chaque Niveau
- 2 – des montées de Niveau à Niveau
- 3 – des descentes dans chaque Niveau

*o. Refus de monter en niveau supérieur*

Pour tout club ayant acquis, à l'issue de la saison 2024-2025, le droit de monter en niveau supérieur qui refuserait ensuite cette montée, il sera fait application de l'article 323 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Dans ce cas, l'association la mieux classée au classement de fin de saison, immédiatement après, la remplacera.

Ce renoncement aux droits acquis entraînera la non-qualification de l'association en Championnat de France, en phase finale du Championnat de la Ligue et de la finale de Terroirs pour la saison 2025-2026.

*p. Rétrogradation volontaire d'un club dans un niveau inférieur*

Pour tout club demandant, à l'issue de la saison 2024-2025, la rétrogradation de son équipe UNE dans un niveau inférieur à celui dans laquelle il aurait dû évoluer, il sera fait application de l'article 323 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Dans ce cas, l'association la mieux classée au classement de fin de saison, qui devait descendre, sera maintenue.

Cette demande de rétrogradation entraînera la non-qualification de l'association en Championnat de France, en phase finale du Championnat de la Ligue et de la finale de Terroirs pour la saison 2025-2026.

*q. Règlement financier spécifique à la Ligue*

Le règlement financier de la ligue Nouvelle Aquitaine a été envoyé à tous les clubs de la Ligue le 17 juillet 2024.



**Forfait match retour :**

Dans le cas d'une équipe déclarant forfait pour un match retour de phase qualificative, la Trésorerie de la Ligue débitera le club forfait et créditera le club pénalisé par le forfait, en application de l'article 656 des Règlements Généraux de la F.F.R. L'indemnité pour toutes les compétitions Régionale de la Ligue Nouvelle Aquitaine est fixée à 500 €.

**Frais d'arbitrage et de Représentants Fédéraux :**

Aucune indemnisation le jour du match. La trésorerie de la Ligue prélèvera aux clubs le montant du forfait match, en application de l'article 5 du règlement financier de la Ligue, à charge des clubs.

## II) Calendrier général

Pour déterminer les dates des calendriers, il a été tenu compte :

- Des dates de fin d'année
- De certains matchs joués par l'équipe de France lors du tournoi des VI Nations 2025.

	Régionale 1	Promotion Régionale 1	Régionale 2	Promotion Régionale 2	Régionale 3	Promotion Régionale 3	Réserves Régionale 1	Réserves Régionale 2-3
<b>Septembre</b>								
31-01								
07-08								
14-15								
21-22	A1	A1	A1	A1	A1	A1	A1	A1
28-29	A2	A2	A2	A2	A2	A2	A2	A2
<b>Octobre</b>								
05-06	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3
12-13	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
19-20	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4
26-27	A5	A5	A5	A5	A5	A5	A5	A5
<b>Novembre</b>								
02-03	A6	A6	A6	A6	A6	A6	A6	A6
09-10	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
16-17	A7	A7	A7	A7	A7	A7	A7	A7
23-24	A8	A8	A8	A8	A8	A8	A8	A8
<b>Décembre</b>								
30-01	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
07-08	A9	A9	A9	A9	A9	A9	A9	A9
14-15	R1	R1	R1	R1	R1	R1	R1	R1
21-22	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
28-29	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
<b>Janvier 2024</b>								
04-05	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
11-12	R2	R2	R2	R2	R2	R2	R2	R2
18-19	R3	R3	R3	R3	R3	R3	R3	R3
25-26	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
<b>Février</b>								
01-02	R4	R4	R4	R4	R4	R4	R4	R4
08-09	R5	R5	R5	R5	R5	R5	R5	R5
15-16	R6	R6	R6	R6	R6	R6	R6	R6
22-23	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
<b>Mars</b>								
01-02	R7	R7	R7	R7	R7	R7	R7	R7
08-09	R8	R8	R8	R8	R8	R8	R8	R8
15-16	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
22-23	R9	R9	R9	R9	R9	R9	R9	R9
29-30	1/8	1/8	1/8	1/8	1/8	1/8	1/8	1/8
<b>Avril</b>								
05-06	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
12-13	Terroirs	Terroirs	Terroirs	Terroirs	Terroirs	Terroirs	Terroirs	Terroirs
19-20	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
26-27	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale
<b>Mai</b>								
03-04	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos + Q	Repos + Q	Repos + Q	Repos + Q
10-11	Repos + Q	Repos + Q	Repos + Q	Repos + Q	1/32	1/32	1/32	Repos
17-18	1/32	1/32	1/32	1/32	1/16	1/16	1/16	1/8
24-25	1/16	1/16	1/16	1/16	1/8	1/8	1/8	1/4
<b>Juin</b>								
31-01	1/8	1/8	1/8	1/8				
07-07					1/4	1/4	1/4	1/2
14-15	1/4	1/4	1/4	1/4	1/2	1/2	1/2	Finale
21-22	1/2	1/2	1/2	1/2	Finale	Finale	Finale	
28-29	Finale	Finale	Finale	Finale				

### III) Livret des compétitions

#### A. Régionale 1

##### 1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 50 équipes
- Une phase finale régionale de Régionale 1 et une phase finale régionale de Promotion Régionale 1
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 1 et une phase finale Championnat de France Promotion Régionale 1

##### 2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
RAS RCPSY / URCA (20242520100007RST)	RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
STADE REOLAIS (4459X)	U S BOUSCATAISE (6663T)
U S JOSBAIG (ST GOIN) (4298X)	JSE SP LABOUHEYRE (4446H)
STADE FOYEN (4465D)	E S LEMBEYE (4276Y)
A URRUGNARRAK (4521P)	U S EGLETONNAISE (4897Y)
U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)	AYTRE RUGBY (6252W)
U A MIMIZANNAISE (4452P)	U S HABASSAISE (4486B)
R C CESTADAIS (5821C)	BORDEAUX E C (4425K)
U S SAINTES RUGBY (4401J)	R C QUEYRANNAIS (5923N)
ST CYPRIEN A C (5210N)	A S MEYSSACOISE (4917V)
E S ARUDYENNE (4256B)	AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)
S A ST SEVERIN (4518L)	BIDART UNION CLUB (5878P)
PESSAC RUGBY (4457V)	PAYS MEDOC RUGBY (4456U)
R C MUSSIDANAIS (5194W)	A S MONTFORTOISE (4498P)
JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)	RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)
RAS ESCOU LASSEUBE (20242520100011RST)	C A RIBERACOIS (5205H)
XV HAUT PERIGORD (5176B)	UNION SPORTIVE CUBLAC TERRASSON (4935P)
UNION SPORTIVE JUILLAC OBJAT (7805E)	ST PEE U C (4517K)
C S NONTRONNAIS (5197Z)	R A C ANGERIEN (4405N)
STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)	RAS SALON LA TOUR - UZERCHE (20242520100012RST)
RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (RCPL) (7794T)	R C USTARITZ JATXOU (6656K)
U S LALINDE (5181G)	U A ISSIGEACOISE (5180F)
ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)	MARSACQ XV (4512E)

CONFLUENT RUGBY CLUB XV (CRC XV) (7795U)	RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)
S A MONEIN (4283F)	LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)

### 3) Format de la compétition

#### a. Phase qualificative

Les 50 associations sont réparties en 5 poules de 10 équipes établies selon un critère d'optimisation géographique.

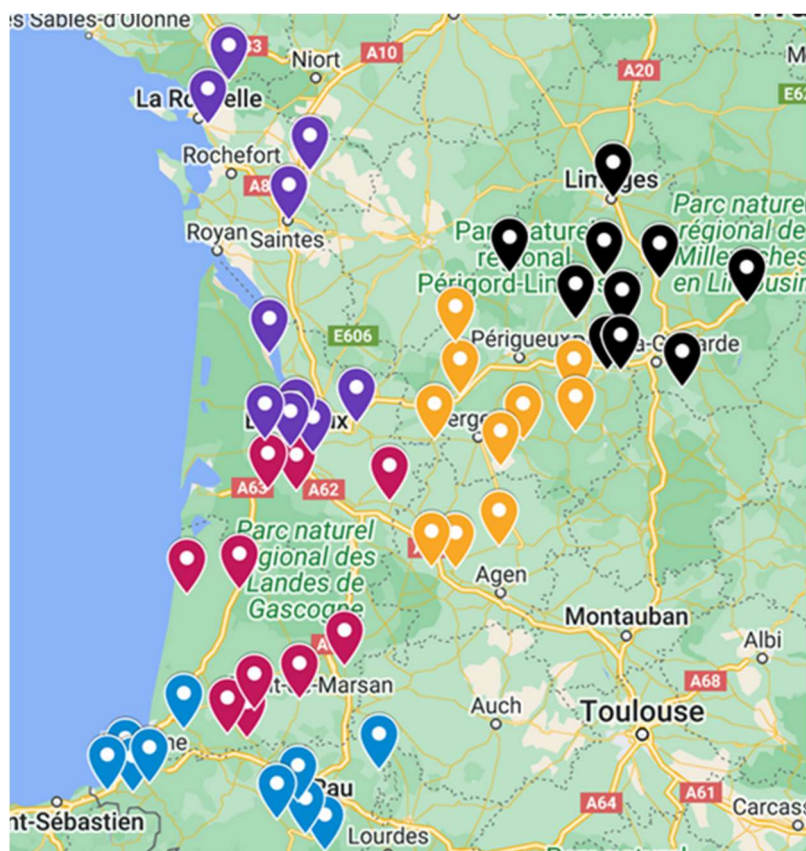
POULE 1
U S SAINTES RUGBY (4401J)
PESSAC RUGBY (4457V)
RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
U S BOUSCATAISE (6663T)
AYTRE RUGBY (6252W)
AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)
PAYS MEDOC RUGBY (4456U)
RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)
R A C ANGERIEN (4405N)
RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)

POULE 2
U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)
RAS RCPSY / URCA (20242520100007RST)
XV HAUT PERIGORD (5176B)
UNION SPORTIVE JUILLAC OBJAT (7805E)
C S NONTRONNAIS (5197Z)
U S EGLETONNAISE (4897Y)
A S MEYSSACOISE (4917V)
UNION SPORTIVE CUBLAC TERRASSON (4935P)
RAS SALON LA TOUR - UZERCHE (20242520100012RST)
LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)

POULE 3
STADE FOYEN (4465D)
ST CYPRIEN A C (5210N)
R C MUSSIDANAIS (5194W)
STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)
U S LALINDE (5181G)
ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)
CONFLUENT RUGBY CLUB XV (CRC XV) (7795U)
R C QUEYRANNAIS (5923N)
C A RIBERACOIS (5205H)
U A ISSIGEACOISE (5180F)

POULE 4
STADE REOLAIS (4459X)
U A MIMIZANNAISE (4452P)
R C CESTADAIS (5821C)
S A ST SEVERIN (4518L)
JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)
RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (RCPL) (7794T)
JSE SP LABOUHEYRE (4446H)
U S HABASSAISE (4486B)
BORDEAUX E C (4425K)
A S MONTFORTOISE (4498P)

POULE 5
U S JOSBAIG (ST GOIN) (4298X)
A URRUGNARRAK (4521P)
E S ARUDYENNE (4256B)
RAS ESCOU LASSEUBE (20242520100011RST)
S A MONEIN (4283F)
E S LEMBEYE (4276Y)
BIDART UNION CLUB (5878P)
ST PEE U C (4517K)
R C USTARITZ JATXOU (6656K)
MARSACQ XV (4512E)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 rencontres par équipe.

<b>CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE</b>			
<b>A1</b>	22/09/2024	<b>R1</b>	15/12/2024
<b>A2</b>	29/09/2024	<b>R2</b>	12/01/2025
<b>A3</b>	06/10/2024	<b>R3</b>	19/01/2025
<b>A4</b>	20/10/2024	<b>R4</b>	02/02/2025
<b>A5</b>	27/10/2024	<b>R5</b>	09/02/2025
<b>A6</b>	03/11/2024	<b>R6</b>	16/02/2025
<b>A7</b>	17/11/2024	<b>R7</b>	02/03/2025
<b>A8</b>	24/11/2024	<b>R8</b>	09/03/2025
<b>A9</b>	08/12/2024	<b>R9</b>	23/03/2025

<b>DATES DE REPLI</b>	
<b>REPLI 1</b>	13/10/2024
<b>REPLI 2</b>	10/11/2024
<b>REPLI 3</b>	01/12/2024
<b>REPLI 4</b>	22/12/2024
<b>REPLI 5</b>	26/01/2025
<b>REPLI 6</b>	23/02/2025
<b>REPLI 7</b>	16/03/2025

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 10 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

*b. Phases finales régionales*

- Les qualifiés pour la Régionale 1:

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place de chaque poule, ainsi que la meilleure 4<sup>ème</sup> des 5 poules sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Régionale 1 qui débute en 1/8 de finale, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, elle sera remplacée par l'équipe, non qualifiée de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

- Les qualifiés pour la Promotion Régionale 1:

Les 2 équipes battues en 1/8 de finales, les moins bien classées au classement général à l'issue de la phase qualificative, sont qualifiées pour les 1/4 de finales du Championnat Promotion Régionale 1.

Les 4 équipes classées 4<sup>ème</sup> non retenues pour la phase finale du Championnat Régionale 1, ainsi que les équipes 5<sup>èmes</sup> de poule et les 3 meilleures 6<sup>èmes</sup> des 5 poules sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Promotion Régionale 1 qui débute en barrages, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, elle sera remplacée par l'équipe, non qualifiée de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

Les 6 vainqueurs de ces barrages sont qualifiés pour les 1/4 de finales du Championnat Promotion Régionale 1.

Les 1/8, les barrages et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 sur terrains neutres, en oppositions géographiques, et les finales sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des Fêtes du rugby de la Ligue.

- Calendrier des phases finales :

<b>REGIONALE 1 et PROMOTION REGIONALE 1</b>	
<b>1/8<sup>ème</sup> de FINALES et BARRAGES</b>	30/03/2025
<b>1/4 FINALES</b>	06/04/2024
<b>1/2 FINALES</b>	20/04/2025
<b>FINALE</b>	26 ou 27/04/2025

### *c. Qualifications en championnats de France*

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 14 équipes en championnat de France de Régionale 1
- 14 équipes en championnat de France de Promotion Régionale 1

Les 14 équipes classées 1<sup>ère</sup> à 14<sup>ème</sup> à l'issue de la phase finale de Régionale 1 de la Ligue sont qualifiées pour les 1/32<sup>èmes</sup> du Championnat de France de Régionale 1 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

<b>Qualification pour le Championnat de France Régionale 1</b>
--

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des 1/8 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des 1/8 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 11	Le perdant des 1/8 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des 1/8 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le perdant des 1/8 finales, 5 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le perdant des 1/8 finales, 6 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

Les 14 équipes classées 1<sup>ère</sup> à 14<sup>ème</sup> à l'issue de la phase finale de Promotion Régionale 1 de la Ligue sont qualifiées pour les 1/32<sup>èmes</sup> du Championnat de France de Promotion Régionale 1 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

<b>Qualification pour le Championnat de France Promotion Régionale 1</b>
--

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des barrages, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des barrages, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des barrages, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des barrages, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le perdant des barrages, 5 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le perdant des barrages, 6 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

*d. Affectations pour la saison 2025/2026*

Les 5 équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place de chaque poule, ainsi que l'équipe (hors 1<sup>er</sup> de poule) la mieux classée à l'issue de la phase finale de Régionale 1 accèdent à la Fédérale 3.

La compétition de Régionale 1 regroupera, pour la saison 2025-2026, 40 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Pour la Régionale 1 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Fédérale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Relégués en Régionale 2	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Accèdent de Régionale 2	6	6	6	6	6	6	6	6	6

#### 4) Finales de Terroirs

Dans chacun des 7 secteurs sportifs de la Ligue, les 2 équipes les mieux classées, en prenant en compte le classement général fin de poules du Championnat Régionale 1 de la Ligue en application des articles 340 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R., sont retenues pour disputer les finales REGIONALE 1 des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

Dans chacun des 7 secteurs sportifs de la Ligue, les 2 équipes suivantes les mieux classées, en prenant en compte le classement général fin de poules du Championnat Régionale 1 de la Ligue en application des articles 340 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R., sont retenues pour disputer les finales PROMOTION REGIONALE 1 des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

#### 5) Challenge de Ligue Régionale 1

Les équipes non qualifiées pour les phases finales des Championnat de France de Régionale 1 et de Promotion Régionale 1 seront invitées à disputer le Challenge Régionale 1 de la Ligue. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 1, en fonction du nombre d'équipes engagées.

## B. Réserves Régionale 1

### 1) Principes Généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Réserves Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer les 50 clubs engagés dans la compétition de Régionale 1
- Une phase finale régionale
- Une phase finale de Championnat de France

## 2) Forme de Jeu

Pour la phase qualificative et la phase finale, la forme de jeu sera obligatoirement à XV.

## 3) Format de la compétition

### a. Phase qualificative

Les 50 associations sont réparties en 5 poules de 10 équipes établies de façon identique à celles de la compétition Régionale 1.

<b>POULE 1</b>
U S SAINTES RUGBY (4401J)
PESSAC RUGBY (4457V)
RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
U S BOUSCATAISE (6663T)
AYTRE RUGBY (6252W)
AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)
PAYS MEDOC RUGBY (4456U)
RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)
R A C ANGERIEN (4405N)
RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)

<b>POULE 2</b>
U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)
RAS RCPSY / URCA (20242520100007RST)
XV HAUT PERIGORD (5176B)
UNION SPORTIVE JUILLAC OBJAT (7805E)
C S NONTRONNAIS (5197Z)
U S EGLETONNAISE (4897Y)
A S MEYSSACOISE (4917V)
UNION SPORTIVE CUBLAC TERRASSON (4935P)
RAS SALON LA TOUR - UZERCHE (20242520100012RST)
LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)

<b>POULE 3</b>
STADE FOYEN (4465D)
ST CYPRIEN A C (5210N)
R C MUSSIDANAIS (5194W)
STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)
U S LALINDE (5181G)
ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)
CONFLUENT RUGBY CLUB XV (CRC XV) (7795U)
R C QUEYRANNAIS (5923N)
C A RIBERACOIS (5205H)
U A ISSIGEACOISE (5180F)

POULE 4
STADE REOLAIS (4459X)
U A MIMIZANNAISE (4452P)
R C CESTADAIS (5821C)
S A ST SEVERIN (4518L)
JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)
RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (RCPL) (7794T)
JSE SP LABOUHEYRE (4446H)
U S HABASSAISE (4486B)
BORDEAUX E C (4425K)
A S MONTFORTOISE (4498P)

POULE 5
U S JOSBAIG (ST GOIN) (4298X)
A URRUGNARRAK (4521P)
E S ARUDYENNE (4256B)
RAS ESCOU LASSEUBE (20242520100011RST)
S A MONEIN (4283F)
E S LEMBEYE (4276Y)
BIDART UNION CLUB (5878P)
ST PEE U C (4517K)
R C USTARITZ JATXOU (6656K)
MARSACQ XV (4512E)

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	22/09/2024	R1	15/12/2024
A2	29/09/2024	R2	12/01/2025
A3	06/10/2024	R3	19/01/2025
A4	20/10/2024	R4	02/02/2025
A5	27/10/2024	R5	09/02/2025
A6	03/11/2024	R6	16/02/2025
A7	17/11/2024	R7	02/03/2025
A8	24/11/2024	R8	09/03/2025
A9	08/12/2024	R9	23/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	13/10/2024
REPLI 2	10/11/2024
REPLI 3	01/12/2024
REPLI 4	22/12/2024
REPLI 5	26/01/2025
REPLI 6	23/02/2025
REPLI 7	16/03/2025

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 10 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

*b. Phases finales régionales*

- Les qualifiés :

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place de chaque poule, ainsi que la meilleure 4<sup>ème</sup> des 5 poules sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Réserves Régionale 1 qui débute en 1/8 de finale.

Les 1/8 et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 sur terrains neutres, en oppositions géographiques, et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des Fêtes du rugby de la Ligue.

- Calendrier des phases finales :

<b>RESERVES REGIONALE 1</b>	
<b>1/8<sup>ème</sup> de FINALE</b>	29/03/2025
<b>1/4 FINALE</b>	05/04/2024
<b>1/2 FINALE</b>	19/04/2025
<b>FINALE</b>	26 ou 27/04/2025

*c. Qualifications en championnats de France*

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 14 équipes en championnat de France de Réserves Régionale 1.

Les 14 équipes classées 1<sup>ère</sup> à 14<sup>ème</sup> à l'issue de la phase finale de Réserves Régionale 1 de la Ligue sont qualifiées pour les 1/32<sup>èmes</sup> du Championnat de France de Réserves Régionale 1 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

<b>Qualification pour le Championnat de France Réserves Régionale 1</b>
---

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des 1/8 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des 1/8 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des 1/8 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des 1/8 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le perdant des 1/8 finales, 5 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le perdant des 1/8 finales, 6 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

## C. Régionale 2

### 1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 54 équipes
- Une phase finale régionale de Régionale 2 et une phase finale régionale de Promotion Régionale 2
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 2 et une phase finale Championnat de France Promotion Régionale 2

### 2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
U S TREMBLADAISE (4412W)	RAS R C V / L B R (20242520100003RST)
RUGBY CLUB DAGLANAIS (6421E)	C ATH PONTACQ (4294T)
RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)	OVALIE CLUB VILLENEUVOIS (6086R)
R C BILLERE ASPTT LESCAR (4262H)	U S GRENADOISE RUGBY (4485A)
SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)	FOLLES AMBAZAC RAS (20242520100010RST)
BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)	U S ROQUENTIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)
A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)	A S P O BRIVE (4890R)
R C CUBZAGUAIS (5921L)	A S ONDRAISE (4501T)
A S MIRAMONTAISE (5188P)	US HERM RUGBY (7955L)
CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)	CLUB OVALIE DU BOCAGE 79 (4374E)
PEDALE STADE TARUSATE (4520N)	A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
A S CAPELAINE (5167S)	A S CHASTEUX ET LISSAC (6486A)
R C LEGE CAP FERRET (4435W)	ETOILE SP EYSINAISE (5539W)
ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)	A S ASASP ARROS (7075R)
RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)	U S NAFARROA 3 (4513F)
U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)	OLERON R C (4406P)

S C SAINT AUBIN (5208L)	ATHLETIC RUGBY CLUB BAILLARGEOIS (6472K)
JARNAC ROUILLAC FIN BOIS (7141M)	U R C XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)
U S ASPOISE (4260F)	4 C XV (5170V)
RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)	A S NARROSSAISE (5605T)
A S CASTELMORON XV (5169U)	RUGBY ASSOCIATION PAYS ISLE DRONNE 33 (7537A)
R C NIEUIL L ESPOIR (6895V)	MARSILLY RUGBY CLUB (7393A)
R C CANTONAL SALIGNACOIS DE FENELON (6993B)	S A MONTPONNAIS (5193V)
U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)	R C CONFOLENTAIS (4375F)
U R G - UNION RUGBY GASCON (20242520100002RST)	R C CHAMEYRACOIS (5998V)
UNION VARETZ SAINT AULAIRE RUGBY (20242520100001RST)	YCHOUX OL (4473M)
A S JEUNES DE DAMPNIAT (4896X)	A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)

### 3) Format de la compétition

#### a. Phase qualificative

Les 54 associations sont réparties en 6 poules de 9 équipes établies selon un critère d'optimisation géographique.

POULE 1
U S TREMBLADAISE (4412W)
SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)
JARNAC ROUILLAC FIN BOIS (7141M)
R C NIEUIL L ESPOIR (6895V)
OLERON R C (4406P)
ATHLETIC RUGBY CLUB BAILLARGEOIS (6472K)
MARSILLY RUGBY CLUB (7393A)
OVALIE CLUB VILLENEUVOIS (6086R)
CLUB OVALIE DU BOCAGE 79 (4374E)

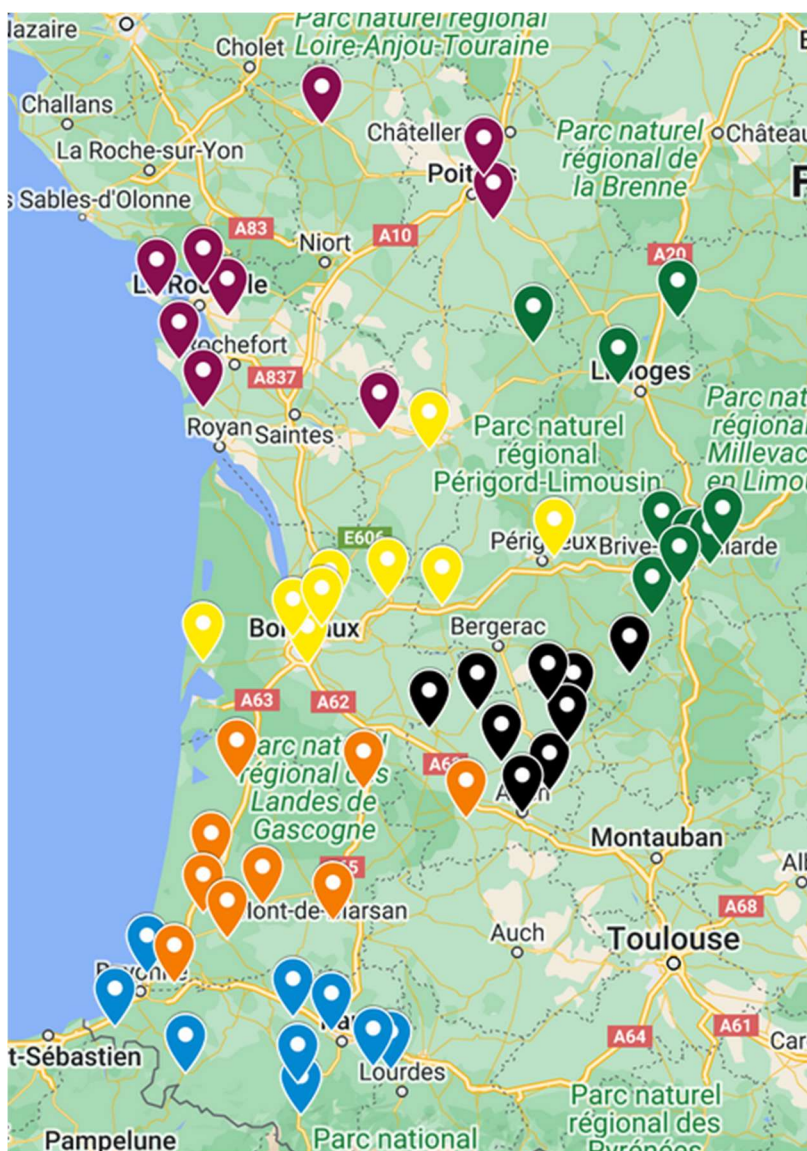
POULE 2
RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)
R C CANTONAL SALIGNACOIS DE FENELON (6993B)
UNION VARETZ SAINT AULAIRE RUGBY (20242520100001RST)
A S JEUNES DE DAMPNIAT (4896X)
FOLLES AMBAZAC RAS (20242520100010RST)
A S P O BRIVE (4890R)
A S CHASTEUX ET LISSAC (6486A)
R C CONFOLENTAIS (4375F)
R C CHAMEYRACOIS (5998V)

<b>POULE 3</b>
R C CUBZAGUAIS (5921L)
CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)
R C LEGE CAP FERRET (4435W)
RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)
RAS R C V / L B R (20242520100003RST)
ETOILE SP EYSINAISE (5539W)
U R C XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)
RUGBY ASSOCIATION PAYS ISLE DRONNE 33 (7537A)
S A MONTPONNAIS (5193V)

<b>POULE 4</b>
RUGBY CLUB DAGLANAIS (6421E)
RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)
A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)
A S MIRAMONTAISE (5188P)
4 C XV (5170V)
A S CAPELAINE (5167S)
S C SAINT AUBIN (5208L)
A S CASTELMORON XV (5169U)
U S ROQUENTIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)

<b>POULE 5</b>
PEDALE STADE TARUSATE (4520N)
ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)
U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)
U R G - UNION RUGBY GASCON (20242520100002RST)
US HERM RUGBY (7955L)
A S NARROSSAISE (5605T)
U S GRENADOISE RUGBY (4485A)
A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
YCHOUX OL (4473M)

<b>POULE 6</b>
R C BILLERE ASPTT LESCAR (4262H)
BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)
U S ASPOISE (4260F)
U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)
C ATH PONTACQ (4294T)
A S ONDRAISE (4501T)
A S ASASP ARROS (7075R)
U S NAFARROA 3 (4513F)
A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 16 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
<b>A1</b>	22/09/2024	<b>R1</b>	15/12/2024
<b>A2</b>	29/09/2024	<b>R2</b>	12/01/2025
<b>A3</b>	06/10/2024	<b>R3</b>	19/01/2025
<b>A4</b>	20/10/2024	<b>R4</b>	02/02/2025
<b>A5</b>	27/10/2024	<b>R5</b>	09/02/2025
<b>A6</b>	03/11/2024	<b>R6</b>	16/02/2025
<b>A7</b>	17/11/2024	<b>R7</b>	02/03/2025
<b>A8</b>	24/11/2024	<b>R8</b>	09/03/2025
<b>A9</b>	08/12/2024	<b>R9</b>	23/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	13/10/2024
REPLI 2	10/11/2024
REPLI 3	01/12/2024
REPLI 4	22/12/2024
REPLI 5	26/01/2025
REPLI 6	23/02/2025
REPLI 7	16/03/2025

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 9 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

*b. Phases finales régionales*

- Les qualifiés pour la Régionale 2 :

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> place de chaque poule, ainsi que les 2 meilleures 3<sup>èmes</sup> des poules 1, 2 et 3 d'une part et les 2 meilleures 3<sup>èmes</sup> des poules 4, 5 et 6 d'autre part sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Régionale 2 qui débute en 1/8 de finale, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, elle sera remplacée par l'équipe, non qualifiée de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

- Les qualifiés pour la Promotion Régionale 2:

Les 2 équipes, battues en 1/8 de finales, les moins bien classées au classement général à l'issue de la phase qualificative, sont qualifiées pour les 1/4 de finales du Championnat Promotion Régionale 2.

Les 2 équipes classées 3<sup>ème</sup> non retenues pour la phase finale du Championnat Régionale 2, ainsi que les équipes 4<sup>èmes</sup> de poule, les 2 meilleures 5<sup>èmes</sup> des poules 1, 2 et 3 d'une part et les 2 meilleures 5<sup>èmes</sup> des poules 4, 5 et 6 d'autre part sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Promotion Régionale 2 qui débute en barrages, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, elle sera remplacée par l'équipe, non qualifiée de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

Les 6 vainqueurs de ces barrages sont qualifiés pour les 1/4 de finales du Championnat Promotion Régionale 2.

Les 1/8, les barrages et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 sur terrains neutres, en oppositions géographiques, et les finales sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des Fêtes du rugby de la Ligue.

- Calendrier des phases finales :

<b>REGIONALE 2 et PROMOTION REGIONALE 2</b>	
<b>1/8<sup>ème</sup> de FINALES et BARRAGES</b>	30/03/2025
<b>1/4 FINALES</b>	06/04/2024
<b>1/2 FINALES</b>	20/04/2025
<b>FINALE</b>	26 ou 27/04/2025

*c. Qualifications en championnats de France*

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 14 équipes en championnat de France de Régionale 2
- 14 équipes en championnat de France de Promotion Régionale 2

Les 14 équipes classées 1<sup>ère</sup> à 14<sup>ème</sup> à l'issue de la phase finale de Régionale 2 de la Ligue sont qualifiées pour les 1/32<sup>èmes</sup> du Championnat de France de Régionale 2 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

<b>Qualification pour le Championnat de France Régionale 2</b>
--

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des 1/8 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des 1/8 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des 1/8 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des 1/8 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le perdant des 1/8 finales, 5 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le perdant des 1/8 finales, 6 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

Les 14 équipes classées 1<sup>ère</sup> à 14<sup>ème</sup> à l'issue de la phase finale de Promotion Régionale 2 de la Ligue sont qualifiées pour les 1/32<sup>èmes</sup> du Championnat de France de Promotion Régionale 2 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

<b>Qualification pour le Championnat de France Promotion Régionale 2</b>
--

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des 1/8 barrages, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des 1/8 barrages, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase
N° 11	Le perdant des 1/8 barrages, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase
N° 12	Le perdant des 1/8 barrages, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase
N° 13	Le perdant des 1/8 barrages, 5 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase
N° 14	Le perdant des 1/8 barrages, 6 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase

*d. Affectations pour la saison 2025/2026*

Les 6 associations 1<sup>ère</sup> de poule accèdent à la Régionale 1.

La compétition de Régionale 2 regroupera, pour la saison 2025-2026, 60 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Pour la Régionale 2 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 1	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Régionale 1	10	11	12	13	14	15	16	17	17
Relégués en Régionale 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Accèdent de Régionale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6

#### 4) Finales de Terroirs

Dans chacun des 7 secteurs sportifs de la Ligue, les 2 équipes les mieux classées, en prenant en compte le classement général fin de poules du Championnat Régionale 2 de la Ligue en application des articles 340 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R., sont retenues pour disputer les finales REGIONALE 2 des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

Dans chacun des 7 secteurs sportifs de la Ligue, les 2 équipes suivantes les mieux classées, en prenant en compte le classement général fin de poules du Championnat Régionale 2 de la Ligue en application des articles 340 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R., sont retenues pour disputer les finales PROMOTION REGIONALE 2 des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

#### 5) Challenge de Ligue Régionale 2

Les équipes non qualifiées pour les phases finales des Championnat de France de Régionale 2 et de Promotion Régionale 2 seront invitées à disputer le Challenge Régionale 2 de la Ligue. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 2, en fonction du nombre d'équipes engagées.

### D. Régionale 3

#### 1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 36 équipes
- Une phase finale régionale de Régionale 3
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 3

## 2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
RUFFEC A C (4399G)	C OL PERIGUEUX OUEST (5202E)
AVANT GARDE DE THEZE (4299Y)	CLUB-LUBERSAC-ORGNAC (20242520100006RST)
RUGBY OL PONTOIS (4390X)	S A ST MAIXENTAIS (4407R)
OVALIE GRAND CHATELLERAULT PLEUMARTIN (5907W)	RUGBY CLUB PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)
RUGBY CLUB POMAREZ-AMOU (6076E)	SANGUINET A C (4463B)
ALLIANCE OVALIENNE CAUDECOSTOISE EN BRULHOIS (5171W)	C OL COLAYRACAIS (5174Z)
A S SEILHACOISE (4924C)	SARAKO IZARRA (5630V)
NORD BEARN XV (4255A)	R C PALAISIEU (6447H)
R C MEZINAIS (5187N)	LES MARCASSINS (7404M)
BIGANOS RUGBY XV (4439A)	A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)
U S CHAUVINOISE RUGBY (6219K)	C A MEYMAC (4916U)
C S BELLACHON (4887M)	ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)
GABARDAN A S (4441C)	A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)
RUGBY TONNAY CHARENTE (4410U)	JURANCON XV (7586B)
RUGBY CLUB L'AURENCE LIMOGES (5623M)	ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)
R C PRIGONTIN (5986G)	U S MOURENX (4285H)
CAZAUX OLYMPIQUE (6189C)	S C ST PIERRE DU MONT (5861W)
ASSOCIATION SPORTIVE BUZY OGEU (6052D)	POITIERS ETUDIANTS CLUB (4389W)

## 3) Format de la compétition

### e. Phase qualificative

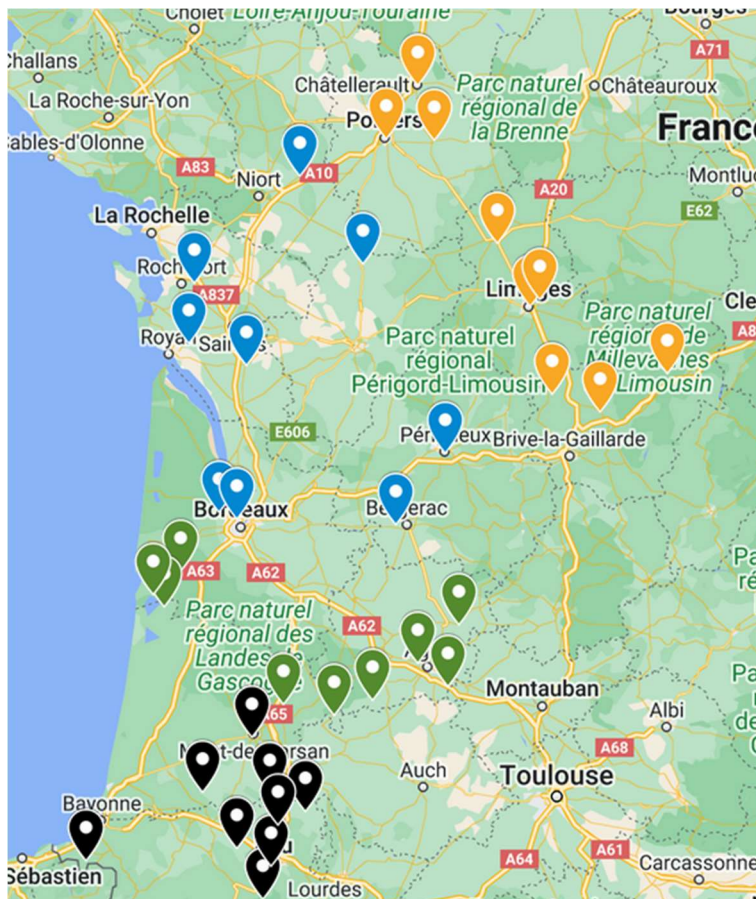
Les 36 associations sont réparties en 4 poules de 9 équipes établies selon un critère d'optimisation géographique.

POULE 1
RUFFEC A C (4399G)
RUGBY OL PONTOIS (4390X)
LES MARCASSINS (7404M)
A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)
C OL PERIGUEUX OUEST (5202E)
RUGBY TONNAY CHARENTE (4410U)
R C PRIGONTIN (5986G)
ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)
S A ST MAIXENTAIS (4407R)

<b>POULE 2</b>
OVALIE GRAND CHATELLERAULT PLEUMARTIN (5907W)
A S SEILHACOISE (4924C)
U S CHAUVINOISE RUGBY (6219K)
C S BELLACHON (4887M)
RUGBY CLUB L'AURENCE LIMOGES (5623M)
CLUB-LUBERSAC-ORGNAC (20242520100006RST)
R C PALAISIEU (6447H)
C A MEYMAC (4916U)
POITIERS ETUDIANTS CLUB (4389W)

<b>POULE 3</b>
ALLIANCE OVALIENNE CAUDECOSTOISE EN BRULHOIS (5171W)
R C MEZINAIS (5187N)
BIGANOS RUGBY XV (4439A)
GABARDAN A S (4441C)
CAZAUX OLYMPIQUE (6189C)
RUGBY CLUB PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)
SANGUINET A C (4463B)
C OL COLAYRACAIS (5174Z)
A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)

<b>POULE 4</b>
AVANT GARDE DE THEZE (4299Y)
RUGBY CLUB POMAREZ-AMOU (6076E)
NORD BEARN XV (4255A)
ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)
ASSOCIATION SPORTIVE BUZY OGEU (6052D)
SARAKO IZARRA (5630V)
JURANCON XV (7586B)
U S MOURENX (4285H)
S C ST PIERRE DU MONT (5861W)



Réalisé avec Goglemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 16 rencontres par équipe.

<b>CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE</b>			
<b>A1</b>	22/09/2024	<b>R1</b>	15/12/2024
<b>A2</b>	29/09/2024	<b>R2</b>	12/01/2025
<b>A3</b>	06/10/2024	<b>R3</b>	19/01/2025
<b>A4</b>	20/10/2024	<b>R4</b>	02/02/2025
<b>A5</b>	27/10/2024	<b>R5</b>	09/02/2025
<b>A6</b>	03/11/2024	<b>R6</b>	16/02/2025
<b>A7</b>	17/11/2024	<b>R7</b>	02/03/2025
<b>A8</b>	24/11/2024	<b>R8</b>	09/03/2025
<b>A9</b>	08/12/2024	<b>R9</b>	23/03/2025

DATES DE REPLI	
<b>REPLI 1</b>	13/10/2024
<b>REPLI 2</b>	10/11/2024
<b>REPLI 3</b>	01/12/2024
<b>REPLI 4</b>	22/12/2024
<b>REPLI 5</b>	26/01/2025
<b>REPLI 6</b>	23/02/2025
<b>REPLI 7</b>	16/03/2025

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 9 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

*f. Phases finales régionales*

- Les qualifiés :

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Régionale 3 qui débute en 1/8 de finale.

Les 1/8 et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 sur terrains neutres, en oppositions géographiques, et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des Fêtes du rugby de la Ligue.

- Calendrier des phases finales :

REGIONALE 3	
<b>1/8<sup>ème</sup> de FINALE</b>	30/03/2025
<b>1/4 FINALE</b>	06/04/2024
<b>1/2 FINALE</b>	20/04/2025
<b>FINALE</b>	26 ou 27/05/2025

*g. Qualifications en championnats de France*

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 14 équipes en championnat de France de Régionale 3

Les 14 équipes classées 1<sup>ère</sup> à 14<sup>ème</sup> à l'issue de la phase finale de Régionale 3 de la Ligue sont qualifiées pour les 1/32<sup>èmes</sup> du Championnat de France de Régionale 3 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

**Qualification pour le Championnat de France Régionale 3**

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des 1/8 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des 1/8 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des 1/8 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des 1/8 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le perdant des 1/8 finales, 5 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le perdant des 1/8 finales, 6 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

*h. Affectations pour la saison 2025/2026*

Les 4 associations 1<sup>ère</sup> de poule, ainsi que la meilleure 2<sup>ème</sup> des poules 1 et 2 et la meilleure 2<sup>ème</sup> des poules 3 et 4 accèdent à la Régionale 2.

La compétition de Régionale 3 regroupera, pour la saison 2025-2026, 40 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Pour la Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 2	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Régionale 2	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Relégués en Promotion Régionale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Accèdent de Promotion Régionale 3	8	8	8	8	8	8	8	8	8

#### 4) Finales de Terroirs

Dans chacun des 7 secteurs sportifs de la Ligue les 2 équipes les mieux classées, en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R., sont retenues pour disputer les finales REGIONALE 3 des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

#### 5) Challenge de Ligue Régionale 3

Les équipes non qualifiées pour les phases finales du Championnat de France Régionale 3 seront invitées à disputer le Challenge Régionale 3 de la Ligue. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 3, en fonction du nombre d'équipes engagées.

### E. Promotion Régionale 3

#### 1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Promotion Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 41 équipes
- Une phase finale régionale de Promotion Régionale 3
- Une phase finale de Championnat de France Promotion Régionale 3

#### 2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
UNION ROUMAZIERES CHABANAIS RUGBY (5701X)	A S LACANAU (5617F)
U S VILLEFRANCHOISE DU PERIGORD (5217W)	RUGBY CLUB POITIERS OUEST (8052M)
U A LA ROCHEFOUCAULD (4392Z)	XV DES FEUILLARDIERS (7763L)
RUGBY CLUB TREIGNACOIS (5792W)	CIBOURE R C (6602B)
RUGBY CLUB DE LOUDUN (7028P)	ASS OL COM COM DE DURAS (5175A)
U S SAULTOISE (4508A)	STADE MARCHOIS (4926E)
U S BEAULIEU (4886L)	U S CENACOISE (5927T)
A S CULT PESSAC ALOUETTE (4458W)	U S AIGREFEUILLAISE (4370A)

ENTENTE NIORT RUGBY (ENR) (20242520100009RST)	R C LES HIRONDELLES ST GERMAIN (4930J)
LANDES OCEAN RUGBY CLUB (4496M)	U A CADILLACAISE (4432T)
U S LANQUAIS VARENNES (5618G)	R C LONSOIS (4278A)
AIXE RUGBY ATHLÉTIQUE SENIOR (6112U)	AVANT GARDE VILLEFAGNANAISE (4413X)
RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS 23 SUD (4884J)	R C VELINOIS (5650S)
R C VIRAZEILLAIS (6304C)	R C ST MEDARD (5692M)
RUGBY CLUB BEARNAIS PUYOO SALIES SAUVETERRE (7580V)	R C MONTBRON (5922M)
U S GALGONAISE RUGBY (6247R)	R C ST EULALIE EN BORN (4464C)
STADE MONPAZIEROIS (5192U)	ST PRIEST DE GIMEL A C (4933M)
RUGBY OLYMPIQUE CLUB MELLOIS (7494F)	U S ST LEONARD (4931K)
A S PANAZOL (6131P)	PARENTIS SPORT RUGBY (4455T)
RUGBY CANTON PUY L'EVEQUE (5496Z)	RUGBY CAUSSE VEZERE RIVERAINS 3 (8044D)
AMICALE SPORTIVE EYMETOISE (5177C)	

### 3) Format de la compétition

#### i. Phase qualificative

Les 41 associations sont réparties en 4 poules de 8 équipes et 1 poule de 9 établies selon un critère d'optimisation géographique.

<b>POULE 1</b>
UNION ROUMAZIERES CHABANAIS RUGBY (5701X)
U A LA ROCHEFOUCAULD (4392Z)
RUGBY CLUB DE LOUDUN (7028P)
ENTENTE NIORT RUGBY (ENR) (20242520100009RST)
RUGBY OLYMPIQUE CLUB MELLOIS (7494F)
RUGBY CLUB POITIERS OUEST (8052M)
U S AIGREFEUILLAISE (4370A)
AVANT GARDE VILLEFAGNANAISE (4413X)
EXEMPT

<b>POULE 2</b>
RUGBY CLUB TREIGNACOIS (5792W)
AIXE RUGBY ATHLÉTIQUE SENIOR (6112U)
RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS 23 SUD (4884J)
A S PANAZOL (6131P)
XV DES FEUILLARDIERS (7763L)
STADE MARCHOIS (4926E)
R C LES HIRONDELLES ST GERMAIN (4930J)
U S ST LEONARD (4931K)
R C MONTBRON (5922M)

<b>POULE 3</b>
U S VILLEFRANCHOISE DU PERIGORD (5217W)
U S BEAULIEU (4886L)
U S LANQUAIS VARENNES (5618G)
STADE MONPAZIEROIS (5192U)
RUGBY CANTON PUY L'EVEQUE (5496Z)
U S CENACOISE (5927T)
ST PRIEST DE GIMEL A C (4933M)
RUGBY CAUSSE VEZERE RIVERAINS 3 (8044D)
EXEMPT

<b>POULE 4</b>
A S CULT PESSAC ALOUETTE (4458W)
R C VIRAZEILLAIS (6304C)
U S GALGONAISE RUGBY (6247R)
AMICALE SPORTIVE EYMETOISE (5177C)
A S LACANAU (5617F)
ASS OL COM COM DE DURAS (5175A)
U A CADILLACAISE (4432T)
R C VELINOIS (5650S)
EXEMPT

<b>POULE 5</b>
R C ST EULALIE EN BORN (4464C)
CIBOURE R C (6602B)
EXEMPT
R C LONSOIS (4278A)
U S SAULTOISE (4508A)
LANDES OCEAN RUGBY CLUB (4496M)
RUGBY CLUB BEARNAIS PUYOO SALIES SAUVETERRE (7580V)
PARENTIS SPORT RUGBY (4455T)
R C ST MEDARD (5692M)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 ou 16 rencontres par équipe.

<b>CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE</b>			
<b>A1</b>	22/09/2024	<b>R1</b>	15/12/2024
<b>A2</b>	29/09/2024	<b>R2</b>	12/01/2025
<b>A3</b>	06/10/2024	<b>R3</b>	19/01/2025
<b>A4</b>	20/10/2024	<b>R4</b>	02/02/2025
<b>A5</b>	27/10/2024	<b>R5</b>	09/02/2025
<b>A6</b>	03/11/2024	<b>R6</b>	16/02/2025
<b>A7</b>	17/11/2024	<b>R7</b>	02/03/2025
<b>A8</b>	24/11/2024	<b>R8</b>	09/03/2025
<b>A9</b>	08/12/2024	<b>R9</b>	23/03/2025

DATES DE REPLI	
<b>REPLI 1</b>	13/10/2024
<b>REPLI 2</b>	10/11/2024
<b>REPLI 3</b>	01/12/2024
<b>REPLI 4</b>	22/12/2024
<b>REPLI 5</b>	26/01/2025
<b>REPLI 6</b>	23/02/2025
<b>REPLI 7</b>	16/03/2025

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 8 ou 9 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

*j. Phases finales régionales*

- Les qualifiés :

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place de chaque poule, ainsi que la meilleure 4<sup>ème</sup> des 5 poules sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Promotion Régionale 3 qui débute en 1/8 de finale.

Les 1/8 et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 sur terrains neutres, en oppositions géographiques, et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des Fêtes du rugby de la Ligue.

- Calendrier des phases finales :

PROMOTION REGIONALE 3	
<b>1/8<sup>ème</sup> de FINALE</b>	30/03/2025
<b>1/4 FINALE</b>	06/04/2024
<b>1/2 FINALE</b>	20/04/2025
<b>FINALE</b>	26 ou 27/04/2025

*k. Qualifications en championnats de France*

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 14 équipes en championnat de France de Promotion Régionale 3

Les 14 équipes classées 1<sup>ère</sup> à 14<sup>ème</sup> à l'issue de la phase finale de Promotion Régionale 3 de la Ligue sont qualifiées pour les 1/32<sup>èmes</sup> du Championnat de France de Promotion Régionale 3 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

**Qualification pour le Championnat de France Promotion Régionale 3**

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des 1/8 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des 1/8 finales, 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des 1/8 finales, 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des 1/8 finales, 4 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le perdant des 1/8 finales, 5 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le perdant des 1/8 finales, 6 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

*I. Affectations pour la saison 2025/2026*

Les 5 associations 1<sup>ères</sup> de poule, ainsi que les 3 équipes (hors 1<sup>er</sup> de poule) mieux classées à l'issue de la phase finale de Promotion Régionale 3 accèdent à la Régionale 3.

La compétition de Promotion Régionale 3 regroupera, pour la saison 2025-2026, 36 ou plus associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Pour la Promotion Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine</b>									
Accèdent en Régionale 3	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Relégués de Régionale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10

#### 4) Finales de Terroirs

Dans chacun des 7 secteurs sportifs de la Ligue les 2 équipes les mieux classées, en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R., sont retenues pour disputer les finales PROMOTION REGIONALE 3 des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

#### 5) Challenge de Ligue Régionale 3

Les équipes non qualifiées pour les phases finales du Championnat de France Promotion Régionale 3 seront invitées à disputer le Challenge Régionale 3 de la Ligue. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 3, en fonction du nombre d'équipes engagées.

### F. Réserves Régionale 2 & 3

#### 1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Réserves Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer les 56 clubs de Régionale 2, Régionale 3 et Promotion Régionale 3 qui se sont engagés
- Une phase finale régionale
- Une phase finale de Championnat de France

#### 2) Forme de Jeu

Jeu à XV, à XII ou à X en application des Dispositions spécifiques (pages 8 et 9) mises en place par la Ligue.

#### 3) Format de la Compétition

##### *a. Phase qualificative*

Les 56 associations sont réparties en 8 poules composées de façon qu'elles se rencontrent en lever de rideau des équipes UNE.

<b>POULE 1</b>
SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)
JARNAC ROUILLAC FIN BOIS (7141M)
A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)
OLERON R C (4406P)
ATHLETIC RUGBY CLUB BAILLARGEOIS (6472K)
MARSILLY RUGBY CLUB (7393A)
ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)

<b>POULE 2</b>
RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)
R C CANTONAL SALIGNACOIS DE FENELON (6993B)
UNION VARETZ SAINT AULAIRE RUGBY (20242520100001RST)
A S JEUNES DE DAMPNIAT (4896X)
FOLLES AMBAZAC RAS (20242520100010RST)
A S P O BRIVE (4890R)
A S CHASTEaux ET LISSAC (6486A)
C A MEYMAC (4916U)
R C CHAMEYRACOIS (5998V)
U S BEAULIEU (4886L)

<b>POULE 3</b>
CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)
R C LEGE CAP FERRET (4435W)
RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)
RAS R C V / L B R (20242520100003RST)
ETOILE SP EYSINAISE (5539W)
U R C XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)
RUGBY ASSOCIATION PAYS ISLE DRONNE 33 (7537A)
S A MONTPONNAIS (5193V)

<b>POULE 4</b>
RUGBY CLUB DAGLANAIS (6421E)
RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)
A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)
A S MIRAMONTAISE (5188P)
4 C XV (5170V)
A S CAPELAINE (5167S)
S C SAINT AUBIN (5208L)
A S CASTELMORON XV (5169U)
U S ROQUENTIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)

<b>POULE 5</b>
PEDALE STADE TARUSATE (4520N)
ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)
U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)
U R G - UNION RUGBY GASCON (20242520100002RST)
US HERM RUGBY (7955L)
A S NARROSSAISE (5605T)
U S GRENADOISE RUGBY (4485A)
A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)

<b>POULE 6</b>
R C BILLERE ASPTT LESCOAR (4262H)
BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)
U S ASPOISE (4260F)
U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)
C ATH PONTACQ (4294T)
A S ONDRAISE (4501T)
A S ASASP ARROS (7075R)

<b>POULE 7</b>
ALLIANCE OVALIENNE CAUDECOSTOISE EN BRULHOIS (5171W)
BIGANOS RUGBY XV (4439A)
GABARDAN A S (4441C)
RUGBY CLUB PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)
PARENTIS SPORT RUGBY (4455T)

<b>POULE 8</b>
AVANT GARDE DE THEZE (4299Y)
RUGBY CLUB POMAREZ-AMOU (6076E)
NORD BEARN XV (4255A)
R C LONSOIS (4278A)
ASSOCIATION SPORTIVE BUZY OGEU (6052D)
RUGBY CLUB BEARNAIS PUYOO SALIES SAUVETERRE (7580V)
U S MOURENX (4285H)
R C ST MEDARD (5692M)

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
<b>A1</b>	22/09/2024	<b>R1</b>	15/12/2024
<b>A2</b>	29/09/2024	<b>R2</b>	12/01/2025
<b>A3</b>	06/10/2024	<b>R3</b>	19/01/2025
<b>A4</b>	20/10/2024	<b>R4</b>	02/02/2025
<b>A5</b>	27/10/2024	<b>R5</b>	09/02/2025
<b>A6</b>	03/11/2024	<b>R6</b>	16/02/2025
<b>A7</b>	17/11/2024	<b>R7</b>	02/03/2025
<b>A8</b>	24/11/2024	<b>R8</b>	09/03/2025
<b>A9</b>	08/12/2024	<b>R9</b>	23/03/2025

DATES DE REPLI	
<b>REPLI 1</b>	13/10/2024
<b>REPLI 2</b>	10/11/2024
<b>REPLI 3</b>	01/12/2024
<b>REPLI 4</b>	22/12/2024
<b>REPLI 5</b>	26/01/2025
<b>REPLI 6</b>	23/02/2025
<b>REPLI 7</b>	16/03/2025

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 5, 7, 8, 9 ou 10 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

*b. Phases finales régionales*

- Les qualifiés :

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> place de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Réserves Régionale 2 qui débute en 1/8 de finale.

Les 1/8 et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 sur terrains neutres, en oppositions géographiques, et les finales sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des Fêtes du rugby de la Ligue.

- Calendrier des phases finales :

RESERVES REGIONALE 2	
<b>1/8<sup>ème</sup> de FINALE</b>	30/03/2025
<b>1/4 FINALE</b>	06/04/2024
<b>1/2 FINALE</b>	20/04/2025
<b>FINALE</b>	26 ou 27/04/2025

*c. Qualifications en championnats de France*

En attente du nombre de qualifiés pour la Ligue Nouvelle Aquitaine au regard des engagements au niveau national

Le Championnat de France de Réserves Régionale 2 & 3 débutera en 1/8<sup>èmes</sup> .

## IV) Annexes

Système d'accessions et relégations de la Ligue Nouvelle Aquitaine à l'issue de la saison 2024/2025, en fonction du nombre de clubs de la Ligue, rétrogradés ou relégués de Fédérale 3.

Clubs relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Pour la Régionale 1 – Ligue Nouvelle Aquitaine</b>									
Accèdent en Fédérale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Relégués en Régionale 2	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Accèdent de Régionale 2	6	6	6	6	6	6	6	6	6
<b>Pour la Régionale 2 – Ligue Nouvelle Aquitaine</b>									
Accèdent en Régionale 1	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Régionale 1	10	11	12	13	14	15	16	17	17
Relégués en Régionale 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Accèdent de Régionale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
<b>Pour la Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine</b>									
Accèdent en Régionale 2	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Régionale 2	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Relégués en Promotion Régionale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Accèdent de Promotion Régionale 3	8	8	8	8	8	8	8	8	8
<b>Pour la Promotion Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine</b>									
Accèdent en Régionale 3	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Relégués de Régionale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10